

La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Mai 2021

Hommage à Anne Giguère

Régis Fortin, professeur retraité

Le 9 avril, notre chère amie Anne Giguère nous a quittés. Tous les employés et employées de l'UQAR qui l'ont côtoyée appréciaient sa générosité et sa joie de vivre. En tant qu'adjointe administrative au SPPUQAR pendant plus de 15 ans, elle a brillamment géré les affaires du syndicat en faisant preuve d'initiative. Ses compétences multiples lui permettaient de s'acquitter de nombreuses responsabilités qui auraient été normalement dévolues à des personnes externes. En tant que trésorier et président, j'ai été privilégié de faire équipe avec Anne, comme tous ceux et celles qui se sont succédé aux comités du syndicat. Son sens de l'organisation était exceptionnel et la qualité de son écriture nous rassurait pour la préparation des nombreux textes souvent compliqués propres à l'exercice du syndicalisme. Malgré les défis, la vie professionnelle avec Anne comme complice devenait une aventure agréable et enrichissante.

Anne portait beaucoup d'attention à son entourage et elle savait écouter. On pouvait lui confier nos états



d'âme sans réserve. C'était aussi une amante de la nature et des loisirs de plein air. Elle s'est impliquée souvent dans l'organisation d'activités récréatives pour le personnel de l'UQAR. Je me souviens des soirées raquette et ski au clair de lune et des fêtes pour les enfants, tellement pleines de vie. Elle était aussi la première responsable du succès des 5 à 7 offerts par le syndicat à ses membres.

Au cours des dernières années, il lui a fallu beaucoup courage et d'énergie pour accompagner son amoureux Jean-Yves dans la maladie pour ensuite se retrouver elle-même dans un douloureux combat. Malgré tout, elle est demeurée positive jusqu'à la fin. La veille de son départ, elle m'a fait parvenir un dernier message au ton enjoué qui se terminait par " À bientôt ". Ces mots vont résonner longtemps dans ma tête.

Chère Anne, ce que tu as accompli dans ta vie est tellement beau et grand. Nous te gardons dans notre cœur pour toujours.★

L'enjeu de la liberté académique

Les membres du comité des affaires universitaires : Jean Bernatchez, Jean-Yves Desgagnés, Emmanuelle Bédard, Richard St-Louis et Monyè Briand

Avant la crise pandémique, le Comité des affaires universitaires du SPPUQAR a choisi de s'intéresser en priorité à trois enjeux qui impactent le travail professoral : le bien-être au travail, la formation à distance et la liberté universitaire (ou liberté *académique*, un anglicisme inscrit dans l'usage). Les événements de la dernière année confirment que ce choix était visionnaire. En 2021, un comité du SPPUQAR a été formé pour réfléchir à la formation à distance, de manière complémentaire aux travaux du comité institutionnel qui porte sur cet enjeu. De plus, la question de la liberté académique a fait grand bruit dans les médias sans faire l'objet de discussions approfondies dans notre université. À cet égard, nous proposons d'établir ici un cadre de réflexion générale sur l'enjeu de la liberté académique en vue de tenir, l'automne prochain, à l'initiative de notre comité, des activités de réflexion et de mobilisation autour de cet enjeu.

La liberté académique reconnue à la professeure ou au professeur se déploie en contexte d'autonomie universitaire, qui est le corollaire institutionnel de la liberté académique. Ces deux principes se renforcent mutuellement. La liberté académique est essentielle à la réalisation de la mission de l'université. Dans certaines universités, dont l'UQAR, le principe est défini et inscrit à la convention collective des professeures et des professeurs (voir l'encadré). Mais ce n'est pas le cas dans toutes les universités, et cet enjeu est interprété de différentes manières, selon les contextes. Plusieurs événements récents liés à la censure de la parole universitaire (affaire Lieutenant-Duval¹) ou aux dérives du droit d'expression (affaire Attaran²) contribuent à mettre cet enjeu à l'avant-plan des préoccupations des universitaires.

¹ Lampron, L.-P. (2020). L'affaire Lieutenant-Duval: sortir de la crise. *Le Soleil*. Disponible en ligne à : <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/laffaire-lieutenant-duval-sortir-de-la-crise-c3ea8f86d65b9077f503334f0aa4a686>

² Radio-Canada (2021). *Un professeur de l'Université d'Ottawa accuse le Québec de racisme*. Disponible en ligne à : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1777855/amir-attaran-racisme-quebec-universite-ottawa-twitter-controverse>

À la suite du *Printemps érable* de 2012, le *Sommet sur l'enseignement supérieur* organisé en 2013 par le gouvernement Marois a suscité des espoirs sur le plan de la reconnaissance de ce principe, traduits dans le rapport Bissonnette-Porter qui reconnaît que la liberté académique « n'est pas qu'une affaire de liberté d'opinion. Elle est d'abord et avant tout le fondement de l'indépendance des activités d'enseignement et de recherche, elle les préserve de la censure, de l'intimidation, d'influences indues. Elle doit donc trouver l'expression la plus généreuse dans la loi »³ (p. 22). Cette loi-cadre promise par le gouvernement Marois a toutefois été

classée dans la filière 13 par le gouvernement Couillard. Le gouvernement Legault a cependant montré une ouverture à reconnaître le principe de liberté académique. Y voyant là une fenêtre politique propice à sa reconnaissance juridique, la Fédération québécoise

des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) a créé un comité de travail sur cette question à l'automne 2019, auquel participait un membre du SPPUQAR. Ce comité, accompagné par des juristes, a préparé et soumis aux parlementaires un projet de loi « clé en mains », repris dans le mémoire⁴ de la FQPPU présenté en octobre 2020 lors de la consultation publique sur l'université québécoise du futur.

En février 2021, le rapport final sur *L'université québécoise du futur*⁵ propose « la reconnaissance de la liberté académique comme condition nécessaire d'accomplissement réel, au bénéfice de la société, de la mission universitaire dans les activités de formation, de recherche et de création, de transfert du savoir et de service à la collectivité, et comme corollaire de cette reconnaissance, la protection appropriée des membres de la communauté universitaire se prévalant de cette liberté académique dans l'exercice de leurs fonctions universitaires et les prises de position publique pouvant en découler » (p. 90).

À la suite des consultations et du dépôt de ce rapport, la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann note un large consensus quant à la reconnaissance de la liberté académique, mais observe aussi des avis partagés sur la manière de reconnaître le principe.

C'est dans ce contexte qu'elle a créé en mars 2021 un Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique⁶ qui a comme mandat « de rédiger une proposition d'orientations gouvernementales sur la liberté académique en milieu universitaire et de déterminer le meilleur véhicule pour la reconnaître ». Ce comité est présidé par Alexandre Cloutier, ex-ministre délégué aux Affaires extérieures du gouvernement Marois et actuel vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones de l'UQAC. L'échéancier des travaux prévoit que cette reconnaissance serait chose faite lors de l'actuel mandat du gouvernement, qui prendra fin avec les élections du 3 octobre 2022.

Liberté académique : article 5.01 de la convention collective 2017-2022 UQAR-SPPUQAR

a) Toute professeure ou tout professeur a la pleine jouissance de ses libertés politiques et académiques, qu'elle ou qu'il soit ou non dans l'exécution de ses fonctions à l'Université, et en aucun temps, ses droits, prévus ou non à la convention, ne pourront être affectés, à l'Université, à cause du libre exercice de ses libertés. b) La liberté académique est le droit qui garantit l'accomplissement des fonctions professorales. Elle comprend : 1) le droit d'enseigner, de faire de la recherche ou de la création sans être obligé d'adhérer à une doctrine prescrite ; 2) le droit de diffuser les résultats de la recherche ou de la création ; 3) le droit d'expression, incluant la critique de la société, des institutions, des doctrines, dogmes et opinions, et notamment des règles et politiques universitaires, scientifiques ou gouvernementales. La liberté académique est un droit fondamental des professeures et des professeurs d'université parce qu'elle est nécessaire à la réalisation des finalités de l'institution universitaire. La liberté académique doit être exercée de façon responsable ; elle comporte, entre autres, le respect des opinions d'autrui.

En complément de ce qui se dessine sur le plan québécois, des enjeux de liberté académique concrets impactent au quotidien le travail professoral à l'UQAR, par exemple : l'autocensure des professeures et des professeurs en lien avec des questions sociales sensibles ; les clauses

contractuelles restrictives sur le plan de la diffusion des résultats de recherche ; les conséquences des approches-programmes sur les choix pédagogiques ; la ligne de démarcation entre les discours savants fondés sur des normes scientifiques et les discours militants inspirés par des valeurs fortes, etc. Voilà pourquoi, au cours de l'automne prochain, le Comité des affaires universitaires du SPPUQAR sollicitera votre participation activités de réflexion et de mobilisation autour de cet enjeu de la liberté académique.★

³ Bissonnette, L. & Porter, J.-R. (2013). *L'Université québécoise : Préserver les fondements, engager des refondations. Rapport du chantier sur une loi-cadre des universités*. Disponible en ligne à : https://www.bibliothèque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=114124

⁴ FQPPU (2020). *Consultation publique sur l'université québécoise du futur. Positions et propositions de la FQPPU*. Disponible en ligne à : https://fqppu.org/wp-content/uploads/2020/10/UFutur_consultation_FQPPU_final.pdf

⁵ Québec (2021). *L'université québécoise du futur : tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*. Disponible en ligne à : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/rapport-reflexion-consultation/Rapport-universite-quebecoise-futur.pdf?1613746721>

⁶ Québec (2021). *Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique*. <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/enseignement-superieur/organismes-lies/comite-experts-reconnaissance-liberte-academique>

Rapport du comité exécutif 2020-2021

Geneviève Brisson et Nathalie Lewis

Ce rapport fait état des activités de l'exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAR pour l'année 2020-2021, et plus précisément jusqu'au 21 avril 2021.

Les années de changements se succèdent pour le SPPUQAR, et celle qui vient de s'écouler était loin d'être prévue! Nous souhaitons revenir rapidement à « la normale », afin de consolider nos bases, mais la pandémie de la maladie à Covid-19 s'est prolongée et a encore demandé à l'exécutif syndical de multiples adaptations, aussi bien dans le fonctionnement interne que pour assurer les conditions de travail des professeures et des professeurs. Nous avons su conserver le cap face aux incertitudes et aux adaptations multiples, et avons démontré notre solidarité et notre engagement pour le bien de la collectivité professorale.

Il demeure que cette année a été épuisante pour toutes et tous, d'autant plus que l'esprit de collaboration démontré par l'administration de l'UQAR au début de la pandémie a peu à peu laissé place à des modalités de gestion habituelles avec moins d'égards pour l'exceptionnel, pour un mode professionnel toujours en adaptation. La vigilance est donc, et plus que jamais, de mise!

Composition du comité

Suite aux élections de l'assemblée statutaire du 17 avril 2019, les membres de l'assemblée générale ont élu 7 personnes pour siéger au comité exécutif, entrées en poste le 1^{er} juin 2019. Cependant, trois officiers de l'exécutif n'ont pu terminer leur mandat et de nouvelles personnes ont été nommées lors du conseil syndical du 27 mai 2020.

Pour l'année 2020-2021, la composition de l'exécutif a été la suivante :

- Geneviève Brisson, présidente
- Nathalie Lewis, 1^{re} vice-présidente aux relations de travail
- Jean-François Boutin, 2^e vice-président aux relations de travail
- Jean-Yves Desgagnés, 1^{er} vice-président aux affaires universitaires
- Richard St-Louis, 2^e vice-président aux affaires universitaires
- Emmanuel Guy, trésorier

En raison d'une absence de la présidente pour des causes médicales, Nathalie Lewis a exercé ce rôle pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} mars 2021, tel que prévu aux Statuts et règlements du SPPUQAR. Merci Nathalie d'avoir exercé ce rôle avec doigté, assurance et compétence.

Activités du comité exécutif

En date du 21 avril 2021, le comité exécutif s'est réuni à 31 reprises. À cela s'ajoutent cinq réunions du conseil syndical, deux assemblées générales statutaires, deux

assemblées générales ordinaires et une assemblée générale extraordinaire. Toutes ces réunions ont été menées par vidéoconférence.

Toujours en date du 21 avril 2021, sept rencontres du comité des relations professionnelles ont eu lieu cette année. Ces rencontres ont pour but de contribuer à la résolution de problèmes de relation du travail ou de nature professionnelle comme le prévoit la convention collective. Le nombre de rencontres a été particulièrement élevé cette année en raison de la pandémie.

Cette année, le comité des affaires universitaires a été très actif. Composé d'Emmanuelle Bédard, Jean Bernatchez, Monyse Briand, Richard St-Louis, Jean-Yves Desgagnés et de la présidente (Geneviève Brisson et Nathalie Lewis), ce comité a pour objectif d'identifier des dossiers prioritaires dans la vie universitaire et de discuter des manières de le documenter, afin d'éclairer ensuite les actions de l'exécutif syndical. Des avancées importantes ont été réalisées quant à l'enseignement à distance : un comité syndical sur ce sujet a été créé pour conseiller l'exécutif et l'orienter à ce sujet en vue des prochaines négociations de la convention collective. Le comité est composé de 7 personnes, soit : Marie Alexandre, Jean Bernatchez, Said Echchakoui, Harold Heppell, Brigitte Legault, Anne-Marie Michaud et Richard St-Louis.

À l'échelle institutionnelle, un comité sur la formation à distance a également été créé ou un siège a été réservé pour un professeur membre de l'exécutif du SPPUQAR, afin d'assurer une vigilance quant aux enjeux débattus, puisque selon la Convention collective et le droit du travail c'est le Syndicat qui est le seul autorisé à discuter des conditions de travail avec l'employeur. Jérôme Pelletier occupe présentement ce siège.

Par ailleurs, même si la pandémie ne permettait pas de rencontres physiques avec les membres, les membres de l'exécutif ont communiqué avec ceux-ci par leur bulletin de liaison (quatre éditions de la Ligne générale) et surtout ont effectué une tournée des départements. Cette activité, d'environ 30 minutes, a permis de présenter le SPPUQAR et de discuter des enjeux de notre travail. À ce jour, 9 départements sur les 11 de l'UQAR ont été rencontrés. Les échos que nous avons eus de cette tournée sont d'ailleurs très positifs.

Afin de comprendre l'impact de la situation sanitaire sur le quotidien professionnel des membres, une autre prise de contact fut faite par le biais d'un sondage réalisé en octobre dernier afin de mieux cerner les effets de la pandémie sur le travail des professeures et professeurs. Un haut taux de participation a été noté, et les réponses ont été présentées à l'administration de

l'UQAR afin de soutenir les demandes syndicales visant à améliorer les conditions de travail des membres en temps de pandémie. Ces représentations ont d'ailleurs permis les gains suivants : que les professeurs aient la liberté d'inclure l'appréciation de l'enseignement du trimestre d'automne 2020 dans leur dossier d'évaluation ; du soutien à l'adaptation de l'enseignement en ligne, du soutien aux directions de module, de programmes, de départements et d'unités départementales.

Sur un autre plan, concernant les régimes de retraite et les assurances collectives, les intérêts des membres sont défendus à la Table réseau UQ de négociation. Le comité de négociation syndical reçoit les mandats du Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC), lequel regroupe tous les syndicats d'employés du réseau. C'est maintenant Harold Heppell, professeur à l'Unité départementale des sciences de la gestion, qui siège au comité de retraite comme représentant de l'ensemble des employés et employées de l'UQAR; et dont le mandat a été renouvelé pour la prochaine année. Celui-ci a participé à toutes les réunions du Comité de retraite de l'Université du Québec et a fait le suivi des dossiers en cours auprès du comité exécutif.

Quant aux activités intersyndicales, Geneviève Brisson, Emmanuel Guy, Nathalie Lewis, Jean-Yves Desgagnés, Jean-François Boutin et Jérôme Pelletier ont participé aux réunions du Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), au Comité de liaison intersyndical du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ) et Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC) et au Comité réseau sur les assurances collectives (CRAC).

Application de la convention collective

La convention collective a été signée le 15 avril 2019. Depuis, le comité exécutif a insisté à chacune des rencontres du Comité de relations professionnelles (CRP) afin que l'UQAR révise les politiques et règlements et les arrime rapidement avec les nouvelles dispositions de la convention collective. C'est n'est que tout récemment, en mars 2021, soit près de 2 ans plus tard, que ces nouvelles politiques ont été proposées au SPPUQAR. Ces retards ont empêché l'application des nouvelles dispositions sur l'évaluation des professeurs et des professeurs pour 2020.

Une vigile constante concernant les conditions de travail est faite par les membres du comité exécutif et a mené à déposer deux nouveaux griefs individuels, relatifs aux articles 10.22 et 10.23 (relatifs à la répartition des tâches d'enseignement) de la Convention collective.

Par ailleurs, au fil des semaines, l'exécutif a pu remarquer une hausse importante des plaintes pour incivilité et harcèlement psychologique, ainsi qu'une baisse du bien-être psychologique de ses membres. Ces enjeux ont été présentés plusieurs fois à l'administration de l'UQAR afin qu'ils prennent des mesures pour soutenir

le corps professoral et les membres de la communauté uqarienne. Une vigilance constante doit s'exercer et un rappel fréquent de la situation est nécessaire.

Aspects financiers

Les placements du Syndicat, qui constituent un fonds de sécurité en cas de retour à une grève avec l'employeur lors d'une négociation de la convention collective, atteignent, en date du 8 avril 2021, 1 963 120 \$. Ce montant équivaut à 8,09 % de la masse salariale brute des membres.

Par sa politique de dons et d'appuis, le Syndicat a distribué une somme de 15 000 \$ à différents organismes œuvrant dans les domaines sociaux et culturels des régions de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. Le Syndicat a également versé 2 456,30 \$ en commandites, principalement à des événements organisés par des regroupements étudiants de l'UQAR. En vertu de notre entente quinquennale, le Syndicat a versé 30 000 \$ à la Fondation de l'UQAR. Cette somme a permis à la Fondation de remettre 30 bourses d'aide aux étudiants.es en difficulté au nom du SPPUQAR.

Par ailleurs, trois bourses de militantisme ont été décernées dans le cadre de notre programme de bourses de militantisme 2020-2021. Deux bourses de 2 500 \$ ont été décernées dans la catégorie dont l'expérience militante est de plus de trois ans et une bourse de 5 000 \$ a été décernée dans la catégorie dont l'expérience militante est de moins de trois ans.

Conclusion

À la fin de nos mandats respectifs, Nathalie Lewis et moi tenons à souligner le travail essentiel du comité exécutif et l'esprit de solidarité, d'ouverture et de respect qui ont teinté nos discussions pour assurer la meilleure application de la convention collective et la défense des droits des membres. Encore cette année, ces volets ont occupé une bonne partie de nos échanges et de nos actions en comité exécutif, où chaque officier, chaque officière a été d'un apport actif, pertinent et soutenu. D'immenses mercis à nos collègues pour ce travail d'équipe, dans la rigueur et la bonne humeur!

Enfin, l'ensemble du travail des membres du comité exécutif, ainsi que la qualité de la représentation offerte aux membres, ne peut être réalisé sans le travail d'Annie Langlais, attachée d'administration et personnel permanent du SPPUQAR, qui s'est jointe à nous dans une année qui n'a pas été de tout repos. Même dans des conditions de télétravail et d'accommodements multiples, Annie s'est révélée une perle et a été d'un soutien de tous les instants. Annie, il est impossible de calculer tous les mercis qu'on te doit!

Souhaitons-nous toutes et tous le meilleur pour l'été et pour la prochaine année universitaire, et longue vie au nouvel exécutif du SPPUQAR!★

Un nouvel exécutif syndical au service des valeurs professorales

Geneviève Brisson, présidente sortante

Le 21 avril dernier, les membres du SPPUQAR se sont prononcés sur la composition du comité exécutif 2021-2022. Ont été élus:

- Marc-Denis Rioux, président
- Richard St-Louis, 1^{er} vice-président aux relations de travail
- Emmanuel Guy, 2^e vice-président aux relations de travail
- Thomas Rajotte, 1^{er} vice-président aux affaires universitaires
- Jean-Yves Desgagnés, 2^e vice-président aux affaires universitaires
- Nancy Michaud, trésorière
- Vacant, secrétaire

Ce nouvel exécutif aura à coeur de veiller au respect de la convention collective actuelle, et aux valeurs qui la sous-tendent, dont la liberté universitaire et la collégialité. Cette dernière valeur répond aux particularismes de notre mission universitaire qui, à l'UQAR, repose sur une gestion commune partagée : elle «entraîne évidemment la collaboration entre les professeures et les professeurs, mais surtout elle garantit la délibération autour d'enjeux communs et, idéalement, des décisions

collectives, voire consensuelles » (Mélanie Gagnon, 2015 : 9). Toutefois, comme tout pouvoir, la collégialité doit nécessairement s'exercer dans le respect de l'équité, du respect et des règles en vigueur ; or, « plusieurs professeur.e.s sont choqués du manque de solidarité qui règne » et, plus encore, ils dénoncent « des pratiques déloyales (...) ou de règles tacites au sein de départements afin d'orienter à l'avance sur des décisions (idem : pp. 12 et 14). On ne le rappellera jamais assez : la collégialité ne pourra jamais faire en sorte que le pouvoir de quelques-uns s'exerce à l'encontre de collègues ou de la convention collective, qui protège les droits de tous et toutes. Comme contrat collectif de travail, celle-ci aura toujours la primauté sur les décisions internes, administratives ou individuelles.★

Référence : Gagnon, Mélanie, 2015. La collégialité et la gestion. S'organiser... se faire organiser. Fascicule 2 sur la condition professorale dans les universités québécoises. Montréal : Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université. 37 p.

Réциpiendaires Bourses de militantisme 2021-2022

Catégorie moins de 3 ans de militantisme
Bourse de 5 000 \$ remis à **Pierre Damien Saambé Somé**, étudiant au baccalauréat en psychosociologie des relations humaines.

Catégorie plus de 3 ans de militantisme

Deux bourses de 2 500 \$ chacune remis à **Marie-Luce Carrier**, étudiante à la maîtrise en éducation (profil recherche) et à **Steve Dubois**, étudiant à la maîtrise en études des pratiques psychosociales.

Commission des études

Un appel de mise en candidature a été lancé le 22 avril dernier, afin de pourvoir trois postes à la Commission des études de l'UQAR : deux postes pour représenter les professeurs et les professeures ainsi qu'un poste pour représenter les professeurs et les professeures



occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche. **Nous vous invitons à poser votre candidature pour représenter vos collègues à la Commission des études de l'UQAR.**

Comités de la formation à distance

Comité institutionnel

- Danielle Boutet, professeure Psychosociologie et travail social
- Harold Heppell, professeur Sciences de la gestion à Lévis
- Séverine Parent, professeure Sciences de l'éducation à Lévis
- Jérôme Pelletier, professeur Sciences de la santé

Comité syndical

- Marie Alexandre, professeure Sciences de l'éducation à Rimouski
- Jean Bernatchez, professeur Sciences de l'éducation à Lévis
- Said Echchakoui, professeur Sciences de la gestion à Lévis
- Harold Heppell, professeur Sciences de la gestion à Lévis
- Brigitte Legault, chargée d'enseignement Sciences de la santé
- Anne-Marie Michaud, professeure Sciences de l'éducation à Lévis
- Richard St-Louis, professeur Biologie, chimie et géographie